

## 2014 en Turquie : élections et démocratisation

Le pays traverse une étape difficile, avec un premier ministre de plus en plus vilipendé et une opposition qui manque d'élan suffisant pour offrir une alternative de gouvernement viable.

Carmen Rodríguez

Les élections locales auront lieu en Turquie en mars 2014, et les élections présidentielles en août, si rien ne change d'ici là. En 2015, les élections générales seront convoquées. Il s'agit là de dates clés pour le devenir du parti au gouvernement, le Parti de la Justice et du Développement (AKP), de son président et actuel premier ministre du pays, Recep Tayyip Erdogan et, en général et encore plus important, pour l'évolution du régime politique turc.

La Turquie est classée dans un *continuum* entre pays démocrates-libéraux et pays autoritaires, dans cet espace intermédiaire où sont inclus les dits régimes hybrides, régimes semi-démocratiques ou semi-autoritaires, selon les auteurs. Dans cette catégorie, l'on pourrait considérer la Turquie comme une démocratie défective, où des élections plurielles ont lieu et où le résultat est ouvert, mais où il existe des limitations dans l'exercice des droits et des libertés fondamentaux. De plus, après le coup d'État de 1980, on a pu la qualifier de démocratie défective sous tutelle, puisque les militaires exerçaient un pouvoir direct dans la prise de décisions politiques, à travers le Conseil de sécurité national, entre autres institutions.

L'AKP, parti successeur d'autres partis islamistes déclarés illégaux, ayant surgi en 2001 et obtenu une nette victoire électorale en 2002, a réussi, dans un premier temps, à conférer à ses politiques un caractère réformiste et intégrateur, plus libéral et démocratique que celui des gouvernements précédents. Par contre, au cours de son deuxième mandat, ces tendances se sont peu à peu freinées et même renversées dans certains domaines. Le professeur Fuat Keyman le résumait en expliquant que l'AKP, qui s'était auto-qualifié dans ses débuts comme un parti démocrate-conservateur, aurait mis l'accent après sa deuxième victoire électorale en 2007 sur l'adjectif conservateur et non démocratique (Keyman F, 2010 « Modernization, globalization and democratization in Turkey: the AKP experience and its limits », *Constellations*, 17 (2) : 313-26).

Y a-t-il eu des avancées significatives dans le processus de démocratisation turc lors du premier mandat de l'AKP

? Les changements dans la loi d'Associations de 2004, les réformes du Code pénal en 2005 (qui incluaient d'importantes demandes des associations féministes), la mise en marche d'émissions en kurde à la radio et à la télévision (réforme approuvée par le gouvernement précédent), la libération d'emblématiques députés kurdes emprisonnés, telle Leyla Zana... ont été certaines des actions les plus significatives entreprises par le premier gouvernement d'Erdogan. Le processus s'est ensuite ralenti, parallèlement, de plus, au refroidissement des relations avec l'Union européenne, dont le point culminant avait été l'ouverture des négociations d'adhésion en octobre 2005.

Les entraves dans le domaine de la liberté d'expression représentent l'une des dimensions les plus inquiétantes du virage que le gouvernement de l'AKP a marqué lors de son second mandat. En 2011, le rapport du Commissaire pour les Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, de 2011, se faisait l'écho de cette grave inquiétude, que l'on pouvait percevoir dans les classements de liberté d'expression de Reporters sans Frontières, situant la Turquie 123ème en 2009 et 138ème en 2010.

Le troisième mandat de l'AKP a débuté après les élections générales de 2011, à nouveau avec une confortable majorité absolue qui ne permettait cependant pas au parti d'approuver une nouvelle Constitution en solitaire, mais, ce qui était désirable, avec l'acquiescement d'autres partis de la Grande Assemblée Nationale Turque. La commission parlementaire créée pour promouvoir la rédaction d'un nouveau texte constitutionnel fut formée par le principal parti de l'opposition, le Parti Républicain du Peuple (CHP), de centre-gauche, le parti ultranationaliste turc, Parti d'Action Nationaliste (MHP) et le parti prokurde, Parti de la Paix et la Démocratie (BDP). Jusqu'à présent, cette commission a été incapable d'arriver au consensus nécessaire pour remplacer la Constitution de 1982, surgie sous l'auspice du coup d'État de 1980.

Les protestations de Gezi ont éclaté en mai-juin 2013, réunissant autour du parc de ce nom et de la place Taksim d'Istanbul des groupes aussi nombreux qu'hétérogènes

Carmen Rodríguez López, chercheuse à l'Atelier d'études internationales méditerranéennes (TEIM) de l'Université autonome de Madrid et coéditrice, aux côtés d'Antonio Avalos, Hakan Yilmaz et Ana I. Planet, de *Turkey's Democratization Process* (Londres, New York, Routledge, 2014).

qui exprimaient leur opposition à la dérive autoritaire du premier ministre et demandaient la non-ingérence dans leurs modes de vie et une plus grande liberté d'expression. Ce phénomène a eu une grande importance, non seulement du fait de son impact médiatique international, mais aussi parce qu'il supposait un grand pas pour les mouvements sociaux en Turquie, dont la configuration et l'évolution ont été traditionnellement limitées par la longue main cachée de l'État.

La réponse d'Erdogan a été de mettre fin aux protestations à travers une brutale répression policière, ce qui a conduit le professeur d'Histoire Edhem Eldem à écrire dans *The New York Times* : « Il est perturbant que M. Erdogan, après avoir lutté pendant des années avec succès contre l'héritage du contrôle militaire, ait décidé de récupérer précisément les mêmes méthodes et stratégies qui ont caractérisé le gouvernement de ses prédécesseurs. En s'appuyant sur le pouvoir combiné de la religion et du nationalisme dans un pays dont la population est connue pour ses attitudes conservatrices dans ces deux domaines, il est en train d'essayer de faire avec l'aide de la police ce qu'ont fait les gouvernements précédents avec l'aide de l'armée » (Eldem, E. « Turkey's False Nostalgia », *The New York Times*, 16 juin 2013).

Le discours du premier ministre après la répression des protestations, loin d'un appel à la réconciliation, a promu la polarisation sociale à travers l'utilisation d'une rhétorique qui divise la société en deux groupes : « eux », les manifestants, qu'il accusait d'en plus de ne pas être de bons croyants, et « nous », les bons citoyens (« Police locks down Taksim as PM shows off in Istanbul », *Hürriyet Daily News online*, 16 juin 2013).

### La bataille Gülen-Erdogan

L'image internationale du premier ministre turc s'est vue sérieusement endommagée après ces graves événements. C'est à ce moment-là aussi que l'on a pu percevoir de sérieuses différences entre le dirigeant religieux Fethullah Gülen et Erdogan sur la façon dont ce dernier avait géré la crise. Cependant, il était difficile de prévoir la guerre ouverte qui allait éclater entre eux quelques mois plus tard. La communauté islamique de Gülen a développé un important travail éducatif dans de nombreux pays, et pas seulement en Turquie, pays où on l'a habituellement mise en relation avec des partis de centre-droite et non avec les islamistes successivement déclarés illégaux tout au long de l'histoire de la République. Dans le but d'éviter la persécution contre ses activités religieuses, l'on pense que ce mouvement a choisi la stratégie d'élargir sa présence dans les secteurs de la police et de la justice, dans un pays où la définition du laïcisme et du sécula-



Démonstration à Ankara. 25 février 2014./ADEM ALTAN/AFP/GETTY IMAGES

risme est strictement surveillée (Akyol M., « What you should know about Turkey's AKP-Gülen conflict », *Al Monitor*, 3 janvier 2014).

L'arrivée de l'AKP au pouvoir, en 2002, avait favorisé une alliance naturelle entre le parti et ce mouvement religieux qui s'est cependant détériorée jusqu'au point d'éclater en une bataille où tous deux ont beaucoup à perdre. À la mi-novembre 2013, le premier ministre annonçait son désir de fermer les *dershane*, ou académies privées qui servent à préparer les élèves pour accéder à l'université, dont environ 25 % appartiennent au mouvement de Gülen, ce qui a été considéré comme un coup direct à ce dernier. Dans l'autre camp, un scandale de corruption a été dévoilé en décembre, provoquant la démission de quatre ministres et l'arrestation des fils de deux d'entre eux. La réponse du gouvernement face à ce que l'on a considéré comme une attaque provenant du cœur de l'État a été la destitution de plusieurs procureurs et un renouvellement complet des cadres de la police. Erdogan a fait allusion à une conspiration internationale contre son gouvernement et à l'existence d'un État parallèle dans l'ombre (organisé autour des secteurs de la magistrature et de la police proches ou membres de la communauté dirigée par Gülen). De leur côté, les pro-gülenistes ou simplement des secteurs critiques vis-à-vis du gouvernement ont accusé ce dernier de vouloir occulter une grave affaire de corruption sous prétexte d'un complot national et international.

Dans cette bataille, l'indépendance judiciaire est mise en doute, accusée par les uns d'être manipulée par le gouvernement et, par les autres, de se trouver aux mains des pro-gülenistes. Cette indépendance s'est vue, de plus, sérieusement menacée par une proposition législative

appuyée par Erdogan début 2014 pour changer le fonctionnement du Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK), qui octroie à l'exécutif un puissant contrôle sur la désignation des postes importants de la magistrature et sur les enquêtes qu'ils entreprennent. Cependant, après la visite du premier ministre à Bruxelles le 21 janvier, une partie de ce polémique paquet législatif a été suspendue (Yetkin M., « Erdogan got the EU message on judiciary », *Hürriyet Daily News online*, 25 janvier 2014).

Sans une indépendance judiciaire effective, la Turquie cesserait d'être démocratie défective sous tutelle des militaires, dont le pouvoir a été limité avec succès par l'AKP au cours de ses années de gouvernement, mais pourrait cependant devenir un autre genre de démocratie défective, où le juste contre-poids entre les différents pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire –, n'existe pas (Rodríguez C. et al. « Some observations on Turkey's democratization process », *Turkey's Democratization Process*, Londres et New York, Routledge, 2014, p. 422). Une démocratie défective à laquelle pourraient s'ajouter des limitations encore plus sérieuses dans le domaine des droits et des devoirs fondamentaux. Pour preuve, le gouvernement turc a décidé de restreindre davantage l'accès à internet, à travers les amendements à la loi 5651, de telle façon qu'un ordre administratif suffira pour bloquer des sites internet et que l'on pourra demander des informations détaillées aux serveurs au sujet de leurs utilisateurs. Un autre exemple est l'approbation d'une nouvelle loi criminalisant l'assistance médicale de premiers secours non autorisée préalablement par les autorités, mesure qui prétend intimider les professionnels de la médecine pour qu'ils n'assistent pas les manifestants blessés, comme c'est arrivé lors des protestations de mai et juin 2013. (Gladstone R., « Turkey: Contentious medical bill signed », *The New York Times*, 17 janvier 2014).

### Perspectives face aux élections

Les élections locales, prévues en mars prochain, sont considérées, malgré leurs particularités, comme un test important pour le parti au gouvernement. L'on s'attend à une campagne exacerbée entre les candidats. Lors d'un discours prononcé devant ses sympathisants le 26 janvier, le premier ministre a accusé le candidat du principal parti de l'opposition à Istanbul, Mustafa Sarıgül (du CHP) d'être impliqué dans de sérieuses affaires de corruption. De son côté, le candidat de l'AKP à Ankara et actuel maire, Melih Gökçek, signalait que l'actuel climat de confrontation politique pourrait donner lieu à des assassinats avant les élections. De ce fait, un conseiller du parti ultranationaliste MHP a été assassiné le 26 janvier lorsqu'un groupe d'assailants a attaqué l'un des bureaux du parti à Istanbul.

Les sondages sur l'intention de vote pour les élections locales de mars ont donné divers résultats. Tandis que certains indiquent que l'AKP continuera à jouir d'une base électorale de 50 % au niveau national, d'autres mon-

trient une baisse de l'intention de vote en faveur de l'AKP, ce qui pourrait lui octroyer autour de 42 % des suffrages selon l'agence Metropoll (Uslu E., « An early prediction about the next elections », *Today's Zaman*, 24 janvier 2014).

La course présidentielle, de son côté, pose encore d'importantes inconnues. Selon la normative actuelle de l'AKP, Erdogan ne pourrait pas se présenter à nouveau aux élections générales après trois mandats, ce qui en principe devrait le faire dériver vers la présidence du pays. Cependant, la Turquie est un système semi-présidentialiste, où le pouvoir exécutif incombe principalement au premier ministre. De nombreux analystes doutent que les pouvoirs actuels dont jouit le président de Turquie puissent être suffisants pour un Erdogan ambitieux. Le premier ministre a échoué jusqu'ici dans sa tentative d'adoption d'une Constitution transformant la Turquie en un système présidentiel. Au-delà de la trajectoire d'Erdogan, on peut se demander si l'actuel président, Abdullah Gül, se présentera aussi aux élections du mois d'août et s'il y aura un candidat de consensus parmi les autres forces politiques.

Le processus de démocratisation turc se trouve dans une étape difficile, avec un parti au pouvoir dont le premier ministre est de plus en plus vilipendé à l'extérieur et à l'intérieur du pays, et une opposition politique qui manque d'élan suffisant pour offrir une alternative de gouvernement viable. S'il est vrai que le principal parti d'opposition, le CHP, après l'arrivée à la présidence du parti de Kemal Kılıçdaroglu en 2010, a changé son discours avec des arguments plus réformistes et démocratiques, il se situe encore à une distance considérable de l'intention de vote en faveur de l'AKP.

Le processus de paix kurde rendu public en janvier 2013 entre le gouvernement turc et le leader du PKK, Abdullah Öcalan, en prison depuis 1999, est aussi clairement influencé par ces événements. Nuray Mert signalait dans sa chronique que le gouvernement de l'AKP, touché en ce moment par de graves accusations de corruption, ne présente pas la force et la légitimité nécessaires, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du pays, pour diriger un processus qui implique une réorganisation politique considérable (Mert N., « The Kurds dangerous name », *Hürriyet Daily News online*, 27 janvier 2014).

Les manifestations qui ont eu lieu depuis mai et juin 2013 rendent compte, de leur côté, du sérieux malaise d'une citoyenneté qui ne se voit pas reflétée dans le spectre politique. Il est tôt pour savoir quelle force d'entraînement présenteront ces mouvements qui ont fait face à Erdogan, ont miné son image et ont réussi à paralyser certains de ses projets, comme le réaménagement de la place Taksim. La réponse du premier ministre a été aussi d'une force inouïe dans le domaine de la répression policière et dans les restrictions législatives approuvées. Les demandes de démocratisation sont dans la rue. Cependant, il reste à voir l'écho qu'elles auront dans les bureaux officiels. Les élections représenteront un bon baromètre pour mesurer le mécontentement et pour promouvoir des directions de changement au sein des différentes forces politiques. ■